



HAL
open science

Comprendre une société confrontée à la guerre civile : le Midi toulousain entre 1562 et 1596

Pierre-Jean Souriac

► **To cite this version:**

Pierre-Jean Souriac. Comprendre une société confrontée à la guerre civile : le Midi toulousain entre 1562 et 1596. Histoire, économie et société, 2004, 2, pp.261-272. halshs-00095532

HAL Id: halshs-00095532

<https://shs.hal.science/halshs-00095532>

Submitted on 15 Sep 2006

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**Comprendre une société confrontée à la guerre civile :
le Midi toulousain entre 1562 et 1596¹**

Pierre-Jean Souriac
Université de Paris IV – Sorbonne

Histoire, Économie, Société, n°2, juin 2004, p. 261-272

Que sait-on des compagnies d'hommes de guerre qui se battaient dans le Midi de la France dans la deuxième moitié du XVI^e siècle ? Que sait-on des hommes qui commandaient à ces soldats, de leur matériel, de leur solde ou de leur lieu de vie ? Que sait-on de la place de la guerre dans la vie locale des provinces françaises alors que catholiques et protestants d'une même ville, d'une même province, faisaient le choix de l'affrontement ? Connaître les armées, les hommes et les instances engagés dans les guerres de Religion relève d'une entreprise en apparence ardue qui a eu tendance à marginaliser dans l'historiographie l'étude du caractère militaire de ces troubles au profit de problématiques davantage axées sur les questions religieuses et partisans. Les modalités concrètes de ces affrontements s'avèrent le plus souvent insaisissables faute d'un cadre administratif et documentaire assez solide comparé à ce que fournit à l'historien l'administration militaire du royaume de France dès le XVII^e siècle². Elles le sont aussi par l'éclatement géographique que représentent ces guerres, véritable juxtaposition de théâtres régionaux aux comportements singuliers. Le défi mérite cependant d'être relevé parce que les guerres de Religion fournissent à l'échelle des provinces françaises un des derniers grands moments où civils et soldats mêlèrent leurs armes au profit d'une cause partisane, dernier grand moment de ce que nous voulons voir comme une forme de *militarisation de la société*.

Point de départ d'une réflexion sur le visage de la guerre au temps des troubles de religion, l'aspect militaire de la violence religieuse exprimée en France entre le début des années 1560 et la fin des années 1590 est une réalité bien connue sur laquelle il n'est plus besoin de revenir. Les pratiques de violences interreligieuses ont déjà fait l'objet de recherches approfondies, et pour ce qui est de l'art de la guerre, la récente synthèse de James B. Wood sur l'armée royale montre parfaitement l'existence d'opérations proprement militaires³. Un capitaine-écrivain tel que Blaise de Monluc témoigne à lui seul de ce caractère

¹ Ce texte est établi à partir de l'exposé de soutenance de thèse prononcé le 6 décembre 2003 sous le titre : *Une société dans la guerre civile. Le Midi toulousain au temps des troubles de religion (1562-1596)*. Il s'appuie donc en grande partie sur les conclusions mises en jour au cours de ce travail de recherche.

² CHAGNIOT, Jean, *Guerre et société à l'époque moderne*, Paris, P.U.F., coll. "Nouvelle Clio", 2001 : cette récente synthèse de l'histoire militaire des temps modernes esquisse le visage d'une armée royale française au XVI^e siècle, mais n'aborde pas les guerres de Religion comme une expérience des armes originale, montrant par ce moyen la non prise en compte, comme phénomène historique, de l'événement militaire que représentèrent les guerres civiles. Voir aussi la synthèse sur le sujet dans CORVISIER, André [dir.], *Histoire militaire de la France*, Paris, P.U.F., 1992, t. 1 : "Des origines à 1715".

³ Pour les pratiques de violence, voir CROUZET, Denis, *Les guerriers de Dieu. La violence au temps des troubles de religion. Vers 1525 – vers 1610*, Seyssel, Champ Vallon, coll. "Époques", 1990, 2 tomes. Sur les armées des guerres de Religion, voir WOOD, James B., *The king's army : warfare, soldiers and society during the wars of*

des affrontements. A le lire, les troubles de religion ne furent pas confinés au rang d'émeute mais élevés à celui d'opérations jugées dignes d'être assimilées à un acte de guerre par ce capitaine rentré des guerres d'Italie⁴.

Le problème régional, et *a fortiori* méridional, des moyens de ces affrontements reste cependant entier. A Toulouse et dans sa région, nulle grande armée royale, nulle grande bataille, mais des récits multiples mêlant catholiques et protestants autour de sièges, d'escarmouches, de nominations de capitaines : en fin de compte, toute une accumulation de témoignages sur la réalité d'une guerre bien présente mais au profil encore confus faute d'une documentation véritablement identifiée dans sa spécificité⁵. Pour cette raison, l'enjeu initial est d'arriver à saisir dans un cadre géographique précis, ici le Toulousain, le lieu d'émission d'un discours original produit par cet état de guerre sensible dans l'ensemble de la documentation produite à cette époque. En somme, le premier problème d'un telle recherche consiste à comprendre quelles instances se permettaient de discourir sur la guerre pour l'organiser, l'encourager, la vivre, et assumer pleinement le rôle de fossoyeur de la paix civile. Cet enjeu est d'importance, car non seulement un tel questionnement doit permettre d'identifier dans ce discours les formes de l'art militaire du temps, mais aussi la chaîne des responsabilités décisionnelles qui conduisirent à la guerre civile.

Premier constat, qui est aussi la première conclusion de ce questionnement : le discours sur la guerre ne se trouve pas là où on pourrait l'attendre. Au château de Vincennes, à la Bibliothèque Nationale, dans les papiers des gouverneurs provinciaux, lieux traditionnels de conservation de la mémoire de l'armée royale, les informations sont inexistantes ou partielles. Ce discours est ailleurs, riche et prolifique, mais conditionné par deux autres paramètres fondamentaux des guerres de Religion : le fait qu'il s'agisse d'une guerre civile et qu'elle se déroule dans un pays marqué par de fortes autonomies politiques. Ces troubles furent des guerres civiles, c'est-à-dire qu'ils mêlèrent non pas un Etat militaire contre un autre, mais la société contre elle-même. Ce qui veut dire qu'il n'y eut pas d'ordre militaire et organisationnel préexistant aux guerres de Religion, si ce n'est l'armée royale permanente aux effectifs réduits après la fin des guerres d'Italie en 1559⁶. L'art militaire du temps fut alors littéralement inventé dans sa structure d'encadrement, ce qui n'excluait pas les héritages et les modèles, notamment celui de l'armée du roi, mais engageait une nécessaire adaptation face à une situation inédite depuis plus d'un siècle que les pays toulousains n'avaient pas senti de menaces militaires directes. Cette menace surgit avec violence au printemps 1562 et perdura jusqu'en janvier 1596, de la prise de l'hôtel de ville de Toulouse par les protestants, signe du début de la révolte armée, à la pacification d'Henri IV négociée avec les derniers ligueurs languedociens et signée dans l'édit de Folembray.

Par ailleurs, ces guerres civiles se déroulèrent dans une région où la tradition politique avait encore coutume de laisser une relative autonomie aux instances locales, villes et pays

religion in France, 1562-1576, Cambridge, C.U.P., 1996 ; BERENGER, Jean, "Les armées françaises et les guerres de Religion", *Revue internationale d'histoire militaire*, 1983, n°55, p. 11-28.

⁴ MONLUC, Blaise de, *Commentaires, 1521-1576*, Paris, Gallimard, coll. "La Pléiade", 1964.

⁵ Pour se faire une idée de l'importance de la guerre civile au cœur de la vie méridionale, se reporter à LESTRADE, Jean, *Les Huguenots en Comminges, documents inédits publiés pour la société historique de Gascogne*, Paris, Auch, 1910, 2 volumes ; voir aussi les inventaires des séries C [diocèses civils des Etats de Languedoc] des archives départementales de la Haute-Garonne et du Tarn, ainsi que celui de la série B des archives départementales de l'Hérault [cour des comptes de Montpellier].

⁶ Sur l'inadaptation de l'armée royale face à la menace de la guerre civile, voir : WOOD, James B., "The royal army during the early wars of religion, 1559-1576", in MACK-HOLT, Peter [dir.], *Society and institutions in early modern France*, University of Georgia Press, 1991, p. 1-35.

d'Etats. C'est dans les archives des villes méridionales, dans celles des Etats de Comminges ou des Etats de Languedoc que se trouvaient les dénombrements de soldats, les achats de munitions, les répartitions de garnisons, pour un camp comme pour l'autre, catholiques comme protestants, de fait tout le matériel informatif nécessaire pour démasquer les comportements militaires du méridional engagé dans les combats⁷. Ces administrations locales répondent ainsi au premier problème posé par la guerre civile, celui de l'origine du discours régional sur la guerre. Parallèlement, cette importance des civils dans l'encadrement de la guerre impose de réévaluer la problématique du sujet. Ce discours émanait d'institutions propres au monde des civils, pour lors investies d'attributions militaires par un engagement volontaire ou par une contrainte liée à leur situation. Le constat d'une telle responsabilité militaire impose alors de déplacer le problème de l'identification des armées au problème d'une société confrontée à la guerre. D'une certaine manière, il est permis d'en tirer la conclusion qu'il n'y eut pas à proprement parler d'armées des guerres de Religion dans la région toulousaine, mais une société en armes capable, grâce au soutien des professionnels de la guerre présents dans ces contrées, de produire une mobilisation humaine et matérielle propre aux comportements guerriers. Pas d'armées permanentes confinées à un monde militaire cloisonné du monde civil si ce n'est quelques compagnies d'ordonnance, pas de terrain de la guerre qui ne soit un terrain de vie et de travail pour les méridionaux : guerre et vie sociale s'imbriquèrent dans un quotidien presque exclusivement guerrier. Le lien entre vie quotidienne et guerre civile se noua alors autour du problème de *l'effort de guerre*, effort de guerre financier par l'argent perçu sur le pays pour payer les troupes, mais aussi effort de guerre humain par la mobilisation des hommes, ainsi qu'effort de guerre idéologique par la justification de la prise d'armes dans les sphères décisionnelles. C'est ce lien étroit et particulièrement solide entre vie sociale et engagement militaire qui permet de poser la question d'une *militarisation de la société*, non pas comme un embrigadement complet de la population dans une armée, mais comme l'expression d'un quotidien tourné presque exclusivement vers l'effort de guerre, vers l'engagement partisan.

Ce rôle des civils dans la guerre n'est qu'une demie surprise. On savait déjà que la société d'Ancien Régime était fréquemment agitée par des spasmes de violence. De même, le caractère militaire de l'identité citadine était une donnée bien connue : pas de villes sans remparts, sans artillerie, sans garde urbaine et surtout sans conseil politique susceptible de l'engager sur les sentiers de la guerre⁸. La ville occupe donc une place fondamentale dans une étude sur la guerre civile, à la fois centre militaire et lieu de résidence des principaux chefs provinciaux. Le cas toulousain se présente alors comme une figure emblématique de l'engagement partisan à cette époque. Il s'agit incontestablement d'un cas limite, par son importance numérique – 45 à 50 000 habitants, par son importance financière – souvenons-nous de l'âge d'or du pastel, par son importance politique – un corps de ville prestigieux, les

⁷ Des études sur quelques instances méridionales avaient déjà révélé ce lien entre pouvoir politique local et effort de guerre. Pour le Comminges : SOURIAU, René, *Décentralisation administrative dans l'ancienne France. Autonomie commingeoise et pouvoir d'Etat, 1540-1630*, Toulouse, Les Amis des Archives, coll. "Mémoire du Pays d'Oc", 1992, 2 volumes ; pour le diocèse civil de Toulouse, SEREE DE ROCH, Ludovic, "Gestion, finances et financiers à Toulouse durant les guerres de Religion (1561-1596)", Colloque de l'ESUG, *Gestion et Croyance*, 25-26 novembre 1999, Université de Toulouse I ; pour la ville de Toulouse, voir JANIK, Antonia, *Toulouse dans la guerre : organisation militaire et participation de Toulouse aux guerres de Louis XIII contre les protestants. 1621-1622*, Mémoire de maîtrise, université de Toulouse II – Le Mirail, 1994 ; sur le Rouergue, voir DESACHY-DELCLOS, Sylvie, "Les élites militaires en Rouergue au XVI^e siècle", *Annales du Midi*, t. 108, n°213, janvier-mars 1996, p. 9-17.

⁸ CHEVALIER, Bernard, *Les bonnes villes de France du XIV^e au XVI^e siècle*, Paris, Aubier-Montaigne, 1982.

capitoul, le deuxième Parlement du royaume, cour souveraine déterminée à affirmer son primat sur l'ensemble des autres lieux décisionnels régionaux⁹. Montauban, Albi, Castres ou Pamiers jouèrent également un rôle militaire importants, mais en retrait par rapport à celui de Toulouse.

Au-delà de la ville, le rôle des instances civiles dans l'encadrement de la guerre était plus incertain. Dans le concert politique régional, l'action des Etats provinciaux fut pourtant centrale dans la diffusion de la guerre à l'ensemble des campagnes. Les travaux sur les Etats de Comminges avaient déjà montré combien ces assemblées d'Etats regroupant des représentants des petites villes du pays dépassaient leurs simples attributions fiscales pour prendre en main les destinées politiques et militaires de leur ressort : au-delà de la répartition de l'impôt royal que l'on attendait de toute assemblée d'Etats provinciaux, ces instances servaient à encadrer et organiser la vie locale, y compris sur le plan de la sûreté individuelle¹⁰. Mais dans leur rapport particulier à la guerre civile, ces Etats furent des forces motrices de la mise en défense du Midi toulousain aussi déterminantes que les villes. Les Etats de Comminges et les Etats de Languedoc fournissent une masse documentaire dans laquelle la gestion quotidienne de la guerre s'avère centrale. Ce constat vaut particulièrement pour les circonscriptions locales des Etats de Languedoc, les diocèses civils de Toulouse, Albi, Castres et Rieux, véritables petits Etats provinciaux en miniature. Ils s'appuyaient sur des assemblées réunissant les députés des principales villes ainsi que sur un bureau exécutif permanent ; ils devaient répartir l'impôt ordonné par les Etats préalablement convoqués par le roi et encadrer la vie locale dans une relative autonomie¹¹.

Le statut militaire de ces instances provinciales et urbaines était double : il relevait d'abord de leur rôle d'auxiliaire des chefs de guerre et se fondait ensuite sur un véritable pouvoir de commandement affirmé au cours des guerres. Constituer des magasins de vivre, rassembler des hommes, fournir des canons et des munitions étaient le premier devoir militaire attendu des villes et des assemblées d'Etats qui jouaient ainsi le rôle d'interface indispensable entre potentiel des pays et attentes concrètes des commandants militaires¹². Mais les villes et les Etats provinciaux ne se limitèrent pas à ce rôle d'auxiliaire, ils surent prendre à leur compte le commandement de la guerre et influencer directement sur la nature des opérations. En étant l'interface entre la décision de la guerre et la mobilisation des pays, les assemblées firent valoir leurs exigences sur les objectifs militaires et décidèrent implicitement du cadre géographique de la guerre : il ne pouvait exister de chef de guerre sans son assemblée locale susceptible de lui fournir hommes et argent, si bien que ces pays d'Etats et ces villes contribuèrent à une parcellisation du théâtre des opérations autour de leurs seuls intérêts. C'est dans ces lieux de décision politique à l'origine strictement civils que

⁹ TAILLEFER, Michel, *Vivre à Toulouse sous l'Ancien Régime*, Paris, Perrin, 2000 ; *Histoire de Toulouse*, Toulouse, Privat, 2003 ; WOLFF, Philippe [dir.], *Histoire de Toulouse*, Toulouse, Privat, 1974. Voir aussi pour une approche plus précise de la réalité politique de la ville, LAFFONT, Jean-Luc, *Policer la ville. Toulouse, capitale provinciale au siècle des Lumières*, thèse de doctorat, université de Toulouse II – Le Mirail, 1997, 3 volumes.

¹⁰ Souriac, *Décentralisation dans l'ancienne France...*, *op. cit.*

¹¹ DOGNON, Paul, *Les institutions politiques et administratives du pays de Languedoc du XIII^e siècle aux guerres de Religion*, Toulouse, Privat, 1895 ; ROSSIGNOL, Elie A., *Petits Etats d'Albigeois, ou assemblées du diocèse d'Albi*, Paris-Albi, 1875 ; *Assemblées du diocèse de Castres*, Toulouse, 1878 ; *Assemblées du diocèse de Lavaur*, Paris, 1881.

¹² BILOGHI, Dominique, *Logistique et Ancien Régime. De l'étape royale à l'étape languedocienne*, Montpellier, Université Paul Valéry, 1998 ; IUNG, Jean-Eric, "L'organisation du service des vivres aux armées de 1550 à 1650", *Bibliothèque de l'Ecole de Chartes*, CXLI, 1983, p. 269-306 ; "Le poids des guerres de Religion en basse Auvergne, la nourriture des troupes royales de 1567 à 1588", *Mélanges Pierre Fournier*, Clermont-Ferrand, 1985, p. 83-111.

la guerre prit sa forme, car ce sont eux qui offrirent aux commandants militaires les moyens de leurs ambitions¹³.

Enfin, les villes et les pays d'Etats eurent un autre impact déterminant dans la forme de la guerre civile, en étant les organes qui polarisèrent l'espace régional en unités territoriales antagonistes. Pour les villes, les choix partisans de tel ou tel consulat sont encore une fois bien connus : c'est au cœur du noyau urbain que l'on a toujours cherché l'origine du mouvement réformé, puis la séparation en partis antagonistes entre catholiques et protestants¹⁴. On savait Montauban protestante ; on savait Toulouse catholique. Cette dernière fournit d'ailleurs la clef d'un partage de l'espace, entre fiefs protestants – le Montalbanais, le Castrais, le pays de Foix, et la diagonale catholique allant des Pyrénées à Toulouse via la Garonne et le pays de Comminges, prolongée au nord-est par les riches plaines du Lauragais toulousain et de l'Albigeois. Cette polarisation suscitée par l'alliance ou la menace militaire recouvrait la polarisation confessionnelle de la région arrêtée dès 1560 et qui devint ainsi un théâtre original des guerres. Toulouse y joua le rôle de capitale attractive ou répulsive, modèle de mise en défense, centre décisionnel et pourvoyeur d'argent ou de matériels. Elle définit par son influence les limites fluctuantes d'une région particulière des troubles de religion, un Midi toulousain à la croisée des influences languedociennes et gasconnes.

La polarisation des campagnes autour des choix partisans s'avère de son côté bien moins connu : les pays d'Etats en furent les fers de lance. Protestants comme Catholiques ne créèrent pas à l'échelle provinciale et urbaine de nouvelles institutions issues de leur choix partisan. Au contraire, les uns comme les autres, toujours à la recherche d'une légitimation de leurs actions, eurent soin d'investir les institutions déjà en place en faisant scission volontaire d'avec la composante antagoniste. Ainsi, à partir du milieu des années 1570, il y eut deux assemblées des Etats provinciaux de Languedoc¹⁵; il y eut aussi deux assemblées des diocèses civils languedociens, l'une relevant des députés des petites villes catholiques, l'autre des députés des petites villes protestantes. Chacune de ces instances prétendait incarner la légalité royale, chacune fonctionnait sur le modèle traditionnel, mais en étant amputée d'une partie de ses administrés, ceux qui avaient fait le choix de l'autre bord. Il n'y eut donc pas création d'un Etat dans l'Etat protestant ou ligueur, mais un investissement partisan des structures en place que les protagonistes prirent toujours soin, à quelques exceptions près en 1572 et durant la Ligue, de placer sous l'autorité du roi.

C'est dans cette division territoriale au sein des pays et des villes, division assumée par les instances politiques et administratives du Midi toulousain, que l'on peut comprendre les formes que prit la guerre civile. C'est dans cette division que prit place le discours original de la guerre, c'est dans cette division que se forgea le caractère majeur des troubles de religion, celui d'avoir été des guerres civiles.

¹³ Pour une première approche de ces liens entre pouvoirs locaux et décisions de la guerre, voir CASSAN, Michel, *Le temps des troubles de religion. Le cas du Limousin (vers 1530 – vers 1630)*, Paris, Publisud, 1996 ; voir aussi, MOUYSSSET, Sylvie, *Le pouvoir dans la bonne ville. Les consuls de Rodez sous l'Ancien Régime*, Rodez-Toulouse, Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron, CNRS, Université de Toulouse II – Le Mirail, 2000.

¹⁴ GARRISSON, Janine, *Protestants du Midi*, Toulouse, Privat, 1980.

¹⁵ RITTER, Emmanuel, *La scission des Etats du Languedoc à la fin du XVI^e siècle : crises et guerres civiles, 1579-1599*, mémoire de maîtrise, Université de Toulouse II – Le Mirail, 1994.

Une fois posé ce cadre, définir les axes de l'enquête revient à repérer les points privilégiés par ce discours local sur la guerre et les réalités auxquelles il renvoyait.

Le premier paramètre de ce discours fut de définir l'allié et l'adversaire ainsi que le commandant et l'exécutant. Ce premier temps d'analyse pose la question de la décision militaire et la définition des niveaux d'engagement politico-confessionnel des différentes instances en présence. Le rôle des villes et des pays d'Etats en ce domaine fut déterminant, nous l'avons vu. Il convient encore de s'interroger sur l'importance jouée par les chefs de guerre traditionnels, à savoir les gouverneurs et les lieutenants du roi en province. Des personnalités comme Montmorency-Damville gouverneur du Languedoc, ou celle d'Henri de Navarre gouverneur de Guyenne présentent les caractères d'authentiques chefs de guerre, dépendant en théorie d'instances supérieures, roi ou organisation partisane, mais agissant en pratique avec un degré d'autonomie remarquable¹⁶. A leur suite, les lieutenants généraux en principe actifs seulement *en absence* des gouverneurs et en fait très présents, Blaise de Monluc, Guillaume de Joyeuse, Gontaut-Biron, Matignon et quelques autres, bénéficièrent de délégations de pouvoir sensiblement identiques à celles des gouverneurs au niveau de la province¹⁷. On les rencontre au détour des commissions de compagnies ordonnant de lever des soldats pour mener à bien leur mission ; on les rencontre au détour des commissions fiscales ordonnant des levées de fonds pour payer ou nourrir une armée en opération ; on les rencontre au détour de quelques délibérations municipales, lorsque ces chefs de guerre provinciaux daignaient venir en Midi toulousain, ce qui était relativement rare. En fin de compte, on les retrouve dans leur fonction classique de commandement, mais d'un commandement à distance. Catholiques comme protestants prirent toujours soin de rallier à leur cause un de ces lieutenants généraux qui engageaient alors dans la révolte sa crédibilité d'hommes du roi.

Plus originaux sont en ce domaine les niveaux locaux de commandement que les sources des administrations locales permettent de cerner. Tout d'abord le rôle du Parlement de Toulouse : cour de justice de dernière instance, le Parlement de Toulouse n'hésita pas à user de son pouvoir réglementaire pour prendre part à l'encadrement de la guerre, particulièrement entre 1562 et 1570. Champion d'un catholicisme intransigeant, c'est lui qui imprima la coloration confessionnelle de la ville de Toulouse et chercha à suppléer aux carences du commandement local éloigné de la province lors du déclenchement des hostilités en 1562¹⁸.

¹⁶ HARDING, Robert R., *Anatomy of a power elite. The provincial governors of Early Modern France*, New Haven et Londres, Yale U.P., 1978 ; CHEVALIER, Bernard, "Gouverneurs et gouvernements en France entre 1450 et 1520", *Histoire comparée de l'administration (IV^e-XVIII^e siècle)*. Colloque de Tours, 27 mars-1^{er} avril 1977, Munich, 1980, p. 291-307 ; ZELLER, Gaston, "Gouverneurs de province au XVI^e siècle", *Revue historique*, t. 185, 1939, p. 225-256 ; "L'administration monarchique avant les Intendants. Parlements et gouverneurs", *Revue historique*, t. 197, avril-juin 1947, p. 180-215. DAVIES, Joan, *Languedoc and its governor, Henri de Montmorency-Damville, 1563-1589*, thèse dactylographiée de l'université de Londres, 1975 ; "The duc de Montmorency, Philip II and the house of Savoy : a neglected aspect of the sixteenth century french civil wars", *English Historical Review*, 1990, 105 (417), p. 870-892 ; "Neither Politique nor Patriot ? Henri duc de Montmorency and Philip II, 1582-1589", *Historical Journal*, 1991, 34 (3), p. 539-566 ; GREENGRASS, Mark, *War, politics and religion during the government of Henri de Montmorency-Damville*, Université d'Oxford, 1979 ; TIEVANT, Claude, *Le gouverneur de Languedoc pendant les premières guerres de religion (1559-1574)*, Henri de Montmorency-Damville, Paris, Publisud, 1993. BABELON, Jean-Pierre, *Henri IV*, Paris, Fayard, 1982.

¹⁷ SOURNIA, Jean-Charles, *Blaise de Monluc*, Paris, Fayard, 1981 ; VAISSIERE, Pierre de, *Messieurs de Joyeuse (1560-1615)*, Paris, Albin Michel, 1926 ; GEBBELIN, F., *Le gouvernement du maréchal de Matignon en Guyenne pendant les premières années du règne de Henri IV (1589-1594)*, Bordeaux, 1912.

¹⁸ MAILLES, Thierry, *Le Parlement de Toulouse pendant les premières guerres de religion : 1540 environ – 1572*, thèse de doctorat en histoire du droit, Université de Toulouse I ; "Les relations politiques entre le Parlement de

Le second niveau local d'encadrement militaire, bien moins connu et pourtant déterminant, concerne le commandement militaire des pays. Avec des attributions semblables à celles des lieutenants généraux de province, tout un groupe de commandants de pays – Comminges, sénéchaussée de Toulouse, Albigeois, Castrais, ... – fut l'animateur des troubles en Midi toulousain. Ce groupe correspond à une parcellisation de la guerre autour de petites circonscriptions territoriales, il correspond en fait au repli général de l'effort de guerre sur les instances civiles dont le ressort correspondait à ces pays. Les guerres de Religion virent éclore des capitaines un peu partout, le contexte même de la guerre civile favorisant les vocations au commandement militaire et ouvrant les carrières¹⁹; elles virent aussi éclore des formes nouvelles d'encadrement régional, confiées à une noblesse locale – peut-être une noblesse seconde, mais alors originale au Midi toulousain²⁰ – consacrée dans cette fonction par le titre de gouverneur ou de commandant de pays. Ils étaient autant des lieutenants du roi pour le fait des armes que d'habiles négociateurs confrontés aux autorités provinciales et citadines. Natifs des pays qu'ils commandaient, inscrits dans des réseaux méridionaux de fidélité, ils participèrent eux aussi à mobiliser les pays et à polariser le Midi toulousain. Le plus souvent, ils réussirent de brillantes carrières pour eux-mêmes ou pour leurs enfants. Les deux exemples les plus évocateurs, véritables cas limites, furent ceux de Jean de Nogaret de la Valette et de Pierre de Saint-Lary de Bellegarde, tous deux commandants de pays en Midi toulousain et dont les fils et neveux entrèrent dans le proche entourage princier pour devenir des favoris du roi, les fameux duc d'Epéron et duc de Bellegarde²¹.

C'est tout un organigramme du commandement militaire régional que ces personnages de second ordre permettent de reconstituer. Ils s'avèrent très présents au cœur des archives des administrations locales grâce aux nombreuses commissions qu'ils leur adressèrent, grâce aux comptabilités locales dont ils étaient le plus souvent l'ordonnateur et grâce aux manifestations de déférence qu'engendraient les relations entre administrations locales et lieutenants du roi. Ces individus ne sont en fait pas identifiables par leurs archives propres le plus souvent inexistantes, mais par la mémoire qu'en ont gardée les villes et les assemblées d'Etat du Midi toulousain. C'est donc par le prisme de la société civile qu'est révélé leur rôle et ainsi leur empreinte militaire dans les villes et les campagnes.

Après la décision militaire, le deuxième volet du discours sur la guerre concerne la mise en défense du territoire : il s'agissait alors de mettre en œuvre un art de la guerre relativement rudimentaire et surtout de diffuser une pratique des armes à l'ensemble de la région. Villes, pays d'Etats et chefs de guerre réussirent à mettre sur pied une administration locale de la guerre : elle fut très conjoncturelle car obéissant aux spasmes de conflits marqués par les huit phases des guerres de Religion, donc les huit pacifications ; mais elle fut aussi un cadre relativement efficace qui fut capable de soutenir l'ensemble de l'effort de

Toulouse et les capitouls, de 1540 environ à 1572", in POUMAREDE, Jacques, THOMAS, Jack, *Les Parlements de Province, pouvoirs justice et société du XV^e au XVIII^e siècle*, Toulouse, PUM – Framespa, 1996, p. 509-521.

¹⁹ DESACHY-DELCLOS, Sylvie, *Les capitaines en Rouergue pendant les guerres de religion*, thèse de l'Ecole des Chartes, 1996.

²⁰ Sur le concept de noblesse seconde, voir : BOURQIN, Laurent, *Noblesse seconde et pouvoir en Champagne aux XVI^e et XVII^e siècles*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1994.

²¹ LE ROUX, Nicolas, *La faveur du roi. Mignons et courtisans au temps des derniers Valois (vers 1547 – vers 1589)*, Seyssel, Champ Vallon, coll. "Epoques", 2000.

guerre sur près de quarante ans²². Le roi et les partis n'envoyèrent presque jamais de troupes ni de matériels, ils furent plutôt demandeurs que pourvoyeurs et la pratique des armes fut ainsi laissée à la seule initiative locale. C'est pour cette raison que l'art de la guerre à l'époque des troubles de Religion fut toujours considéré comme dégradé et de peu d'importance comparé à l'avancée technique qu'avaient montrée les guerres d'Italie, et la mutation militaire qu'allait connaître l'Europe au XVII^e siècle.

Mais dans le discours et la conscience des opérations à mener, pouvoirs publics comme chefs de guerre cherchèrent toujours à ménager un visage *officiel* à ces affrontements, de manière à en faire de véritables guerres et non de simples émeutes. De la même manière que la scission partisane se surimposa aux cadres administratifs en place sans les altérer, les acteurs de guerre du Midi toulousain n'eurent de cesse de créer un monde militaire calqué sur l'armée du roi, dans les grades des soldats, mais aussi dans les fonctions de trésoriers, et autres commissaires et contrôleurs de l'ordinaire ou de l'extraordinaire des guerres. Ils n'eurent de cesse également de donner une taxinomie militaire à ce qui s'apparentait le plus souvent à des mouvements armés désorganisés plus proches de révoltes paysannes ou citadines que d'opérations dignes de ce nom. Le Midi toulousain eut ainsi ses régiments, ses compagnies, ses colonels, ses maîtres de camp et ses capitaines ; il eut son artillerie et ses commissaires d'artillerie ; il eut ses munitionnaires et ses magasins de vivre. Le discours sur la guerre tel qu'il nous est livré par ces administrations locales cherchait à placer les mouvements armés des campagnes toulousaines au plus près de l'ordre militaire idéal fourni par l'armée du roi de France.

Derrière ce discours qu'y avait-il réellement ? A l'image de la levée de 600 paysans commingeois venus défendre Toulouse en 1562 avec leurs fourches et leurs bâtons, il y avait surtout les civils en armes, regroupés en compagnies et en régiments, mais peu formés au métier des armes et incapables de servir plus d'un ou deux mois sans désert²³. Il y eut vraisemblablement une forme de *gesticulation militaire* créant un état de guerre, mais il n'y eut pas les conditions nécessaires pour faire de l'action militaire une action décisive. Les partis antagonistes ne cessèrent de mettre des hommes en garnison, de lever des compagnies et de les faire circuler d'un coin à l'autre de leur ressort ; les villes ne cessèrent de surveiller leurs remparts et de se pourvoir en artillerie et munitions ; les paysans ne cessèrent de ravitailler des armées toujours de passage, toujours exigeantes en nourritures. Mais il n'y eut quasiment jamais d'affrontement : de toutes petites escarmouches, quelques sièges, dont les plus remarquables furent celui de Montauban en 1562 et celui de Villemur-sur-Tarn en 1592. Mais au-delà de ces faits anecdotiques, rien de sérieux, aucun événement décisif, comme si les méridionaux jouaient à la guerre sans se donner la peine de mener leurs actions jusqu'à leur terme. Les sources des administrations locales, notamment les sources comptables, conditionnent en partie ce constat d'une guerre immobile, parce qu'elles soulignent le temps de la préparation et donc de l'attente et omettent bien souvent de mentionner le fait d'armes fugace et sans lendemain. Mais cette sensation d'immobilisme ne découle pas que d'une simple illusion documentaire : plus profondément, ce constat fait état d'une pratique de la guerre fondée sur un effort constant pour se mettre en défense sans jamais se risquer à porter le coup décisif qui pourrait être fatal à soi-même en

²² GREENGRASS, Mark, "Henri de Montmorency-Damville et l'administration des armées provinciales de Languedoc", *Provinces et pays du Midi au temps d'Henri de Navarre, 1555-1589*, actes du colloque de Bayonne, 7-9 octobre 1988, Biarritz, Association Henri IV, 1989, p. 103-123.

²³ SOLON, Paul, "Le rôle des forces armées en Comminges avant les guerres de Religion", *Annales du Midi*, 1991, n°103 (193), p. 19-40.

s'exposant à la riposte de l'adversaire. Ainsi il y eut bien une guerre, mais la décision ne vint jamais des armes, même lors de la huitième guerre de religion alors qu'Henri IV marquait des points en remportant des victoires contre les Ligueurs. La fin des conflits vint du refus de l'état de guerre et non de l'efficacité de la guerre.

Après le problème de la décision militaire et de la pratique des armes, le troisième caractère du discours sur la guerre produit par les administrations languedociennes et gasconnes concerne la mobilisation financière nécessaire à tout effort de guerre. L'argent fut probablement le problème le plus difficile que les armées en présence durent affronter. Il fallait payer les hommes, le matériel et l'ensemble des opérations de mise en défense, il fallait aussi payer l'impôt au roi, acheter des alliances et continuer d'assurer le minimum nécessaire à la vie quotidienne. L'argent devint alors une obsession, plus que jamais nerf de la guerre, plus que jamais subside indispensable à faire vivre un engagement partisan, richesse ne cessant de se dérober à qui voulait la saisir. Dans ce domaine également, le Midi toulousain eut à affronter seul la guerre : le roi et les partis n'apportèrent aucun argent, au contraire ils ne cessèrent d'en ponctionner sur les contribuables du pays. Le contrôle des moyens de cette mobilisation s'imposa alors très tôt comme un enjeu fondamental pour les partis en présence. L'impôt royal, dont le principe de prélèvement fonctionnait déjà bien, fut plongé au cœur de la tourmente : il fut confisqué, il fut détourné par la prise de contrôle de ses moyens de perception grâce à la scission des pays d'Etats. Il en alla de même pour le crédit qui fut pratiqué dans un camp comme dans l'autre ; il en alla ainsi pour les revenus des grandes exploitations – nobles ou ecclésiastiques – qui continuèrent de produire des revenus en nette baisse, mais confisqués par l'adversaire quand le propriétaire n'appartenait pas au camp qui dominait le terrain.

L'enjeu financier relevait de deux problèmes : la capacité de mobilisation du pays mais aussi la capacité de résistance face au poids de la guerre. Les conflits se déroulaient sur le lieu même de vie des contribuables à l'effort de guerre ce qui nécessitait une préservation minimum du capital fiscal et économique sans laquelle la guerre se serait essoufflée d'elle-même. Concernant la mobilisation des pays, l'histoire financière des guerres civiles est placée sous le signe d'une croissance très importante du prélèvement fiscal, irrégulière dans les années 1560, puis de plus en plus régulière au point d'atteindre des sommets entre 1588 et 1596 et de devenir intolérable. Cette mobilisation financière fut également marquée par la provincialisation progressive de la finalité du prélèvement fiscal. Entre 1562 et 1572, première décennie des conflits, l'autorité royale resta maîtresse de l'argent rassemblé pour la guerre. Entre 1570 et 1580 la gestion de l'argent fut de plus en plus décentralisée, dépendant encore pour une petite partie de la trésorerie royale, mais essentiellement des administrations locales. L'ordonnement de l'argent de la guerre changea alors de main pour passer dans la sphère de la décision locale, au profit d'une redéfinition très régionalisée de l'effort de guerre. La dernière guerre vit s'achever ce processus : l'ensemble des revenus fiscaux fut collecté par les Etats provinciaux, administré par des trésoriers nommés exclusivement par ces mêmes Etats, et ordonné par les chefs de guerre régionaux. Le roi ne touchait plus rien de ses impôts languedociens alors que ses sujets continuaient de les payer.

En termes de résistance face à ce prélèvement fiscal, comment réagit la société locale ? En fait, les quinze premières années de conflit présentent une capacité d'adaptation remarquable à ces nouvelles contraintes : la hausse fiscale, les frais liés aux passages des soldats et l'endettement des élites locales furent acceptés avec un certain entrain. Il exista

alors une indéniable acceptation du coût de la guerre et une relative confiance dans les solutions que proposaient chefs de parti et représentants du roi. Les choses changèrent radicalement à la fin de la décennie 1570. Lassitude devant l'impôt, accumulation des impayés, maintien d'un climat d'instabilité militaire malgré la paix par le brigandage limitèrent toutes les politiques de rééquilibrage, notamment celle menée par Henri III au début de la décennie 1580²⁴. Lorsque la huitième guerre reprit en 1585, elle ne fit qu'enfoncer le Midi toulousain dans des difficultés accrues, d'autant que les exigences des chefs de guerre arrivèrent à des sommets. Le seuil de l'intolérable fut progressivement atteint, avec notamment des abandons de village et des révoltes armées de paysans méridionaux contre les soldats et les trésoriers des guerres²⁵. C'est dans cette phase que se prépara la paix, par l'intrusion d'un nouveau débat directement issu de la nécessité de survie des campagnes toulousaines : à partir de 1588 et par la prolifération de négociations de trêves de labourage entre partis antagonistes, il ne fut plus question de trancher le différend religieux jugé comme définitif, mais de s'organiser de manière à préserver le lieu de vie de la soldatesque. Un tel changement de perspective permit d'établir des cloisons entre les manifestations de la guerre et la vie civile, ce qui prépara de fait la fin des combats sans que les adversaires cherchent à trancher le différend religieux. Sans verser dans un déterminisme simpliste, la dimension socio-économique se révèle fondamentale dans le processus de pacification entamé en Midi toulousain dès 1588 et précède de fait la pacification henricienne qui se dessina à partir du milieu de la décennie suivante.

Décisions politiques, pratiques militaires et finances de la guerre, tels sont les trois points que nous proposons pour comprendre une société dans la guerre civile. Selon ces critères, quel bilan retenir pour la situation toulousaine ?

Il faut tout d'abord retenir l'extraordinaire capacité d'adaptation des instances locales aux nécessités de la guerre. Scindées autour des partis adverses, soumises à une pression fiscale inégalée, soumises à des menaces et des contraintes militaires, et laissées à leurs seules initiatives, ces instances surent faire entrer le Midi toulousain dans la guerre, mais aussi entretenir cette guerre sur près de quarante ans sans plonger le pays dans le chaos. Il y eut adaptation face aux contraintes de la guerre, il y eut militarisation du tissu politique et social du Midi toulousain.

Un des caractères principaux de cette maturité politique fut également le souci constant de se référer à la normalité monarchique du royaume : il n'y eut jamais velléité de rupture radicale, mais perpétuelle recherche d'inscription dans les rouages officiels de la monarchie, en les recréant ou en les confisquant le temps de la révolte. C'est par cette constante idéologique, jamais avouée mais toujours pratiquée, qu'il n'y eut justement qu'une guerre civile et non une guerre d'indépendance et de sécession. Les guerres de Religion, par le système militaire, politique et économique qu'elles mirent en place n'opposèrent des adversaires que pour mieux les réunir ensuite et une prise d'armes de part

²⁴ Concernant la perception des malheurs de la guerre par les populations, voir : DESPLAT, Christian [dir.], *Les villageois face à la guerre (XIV^e-XVIII^e siècles)*. Journées de recherche de Flaran, Toulouse, PUM, coll. "Flaran", 2002 ; voir aussi, GREENGRASS, Mark, "The later wars of Religion in the french Midi", in CLARK, Peter, *The European crisis of the 1590's, essays in comparative history*, Londres, George Allen and Unwin, 1985, p. 106-134.

²⁵ BERCE, Yves-Marie, *Histoire des Croquants. Etude des soulèvements populaires au XVII^e siècle dans le sud-ouest de la France*, Genève, Droz, 1974, 2 volumes.

et d'autre n'eut jamais lieu sans la perspective d'une régularisation par l'administration royale seule et unique. C'est pour cela qu'une bonne partie des archives financières des trésoreries catholiques et protestantes des guerres fut transférée à la cour des comptes de Montpellier pour être vérifiée et régularisée par les officiers du roi au début du XVII^e siècle. Le Midi toulousain généra donc sa propre guerre de Religion autour d'une partition confessionnelle fixée dès 1560 et jamais remise en cause ; il sut faire vivre sa guerre en organisant par ses instances politiques sa propre mobilisation humaine et matérielle ; il associa si finement la vie sociale à l'expérience des armes qu'il rendit la situation progressivement intolérable, au point de faire passer le débat du problème de la partition religieuse du royaume à celui de la paix civile.

En termes militaires, ces guerres civiles ne servirent alors à rien, puisque les positions de 1596 étaient toujours celles de 1562. En termes de coexistence confessionnelle, elles déplacèrent le débat de l'opposition religieuse à l'entente contre l'exaction du soldat. En termes politiques, elles montrèrent l'étendue des pouvoirs locaux dans l'encadrement territorial et une éventuelle alternative à une centralisation étatique dessinée depuis François I^{er}.